

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 21 décembre 2022

OBJET : 33/2022**AUTORISATION OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29	L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX LE VINGT-ET-UN DECEMBRE à NEUF HEURES Le Conseil Municipal de la Commune de Foulayronnes s'est réuni en Mairie, en session ordinaire
Présents :	25	M. Bruno DUBOS – Maire - ; M. Jean-François BUER ; Mme Hélène DESHAIES ; M. Joël COLLET ; Mme Marie LESCOU-GOURGUE ; M. Alexandre CHARIE ; Mme Michelle COMBA ; M. Jean-Philippe SIMON ; Mme Nadège GESSON-MAIRAL – Adjoints au Maire - Mme Monique LOREAU ; Mme Babeth TEYCHENE ; M. Jean-Paul ROUSSEAU ; M. Bernard LAVERGNE ; Mme Francine BIGEY ; M. Jean-Michel JADAS ; M. Francis CREPIN ; Mme Christine CHABOT ; Mme Nathalie RICHASSE ; M. Vincent OLIVIER ; Mme Bénédicte GUELFY ; Mme Laurianne VEYRET ; Mme Marie TOULET ; M. Julien BOUILLOT ; Mme Hélène LE GUIRRIEC ; M. Laurent MAILLARD ; M. Philippe ASIN ; Mme Nathalie BRICARD ; M. Lionel MADELRIEUX ; M. Grégory NOEL – Conseillers municipaux –
Absent (s)	2	Mme Nathalie BRICARD ; M. Philippe ASIN
Pouvoir (s)	2	Mme Monique LOREAU à Mme Michelle COMBA ; M. Lionel MADELRIEUX à M. Laurent MAILLARD
Secrétaire de Séance :		M. Julien BOUILLOT
Date d'envoi de la convocation :		15 décembre 2022

Expose

Afin de maintenir les investissements de la collectivité au début de l'année 2023, il est proposé une ouverture anticipée des crédits en section d'investissement.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour la section d'investissement, l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales précise qu'en dehors des dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget, une autorisation du Conseil Municipal est obligatoire pour procéder à des engagements de dépenses avant le vote du budget primitif.

Afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, dont le besoin peut intervenir avant le vote du budget primitif pour 2023, il convient donc d'ouvrir les crédits d'investissement nécessaires. Il est proposé de porter cette ouverture anticipée de crédit d'investissement pour 2023 à hauteur de 25 % des crédits d'investissement votés au titre de l'exercice 2022.

Ces ouvertures de crédits constituent des plafonds d'engagement de la collectivité, dans l'attente du vote du budget 2023, qui précisera les montants de l'exercice budgétaire et les projets financés.

Opérations	Désignation	Articles	Désignation	BP	DM+VC	Total Budget	25%	Répartition
100	ENVELOPPE ANNUELLE INVESTISSEMENT			350 000,00	341,02	350 341,02	87 585,26	255 000,00
		2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	
		204114	Voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	
		2041512	Bâtiments et installations	0,00	0,00	0,00	0,00	
		204181	Biens mobiliers, matériel et études	21 000,00	0,00	21 000,00	5 250,00	
		204182	Bâtiments et installations	156 850,00	0,00	156 850,00	39 212,50	
		2051	Concessions et droits similaires	20 620,00	0,00	20 620,00	5 155,00	
		2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	
		2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	4 500,00	0,00	4 500,00	1 125,00	
		21312	Bâtiments scolaires	4 000,00	0,00	4 000,00	1 000,00	
		21316	Equipements du cimetière	11 700,00	0,00	11 700,00	2 925,00	
		21318	Autres bâtiments publics	62 866,00	0,00	62 866,00	15 716,50	
		2135	Instal.géné.,agencements,aménagement des construc	0,00	0,00	0,00	0,00	
		2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	
		2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	
		2152	Installations de voirie	15 000,00	0,00	15 000,00	3 750,00	
		2158	Autres install., matériel et outillage techniques	6 300,00	0,00	6 300,00	1 575,00	
		21784	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	
		2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	341,02	341,02	85,26	
		2184	Mobilier	9 300,00	0,00	9 300,00	2 325,00	
		2188	Autres immobilisations corporelles	37 864,00	0,00	37 864,00	9 466,00	
		2315	Installation, matériel et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	
		2318	Autres immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	
108	SECURISATION DES ECOLES			100 000,00	0,00	100 000,00	25 000,00	150 000,00
		2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	
		21312	Bâtiments scolaires	100 000,00	0,00	100 000,00	25 000,00	
		21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	
109	AD'AP Année 2019			42 000,00	0,00	42 000,00	10 500,00	10 500,00
		21318	Autres bâtiments publics	42 000,00	0,00	42 000,00	10 500,00	
113	POLE MEDICAL			1 550 000,00	9 000,00	1 559 000,00	389 750,00	97 000,00
		2031	Frais d'études	56 250,00	0,00	56 250,00	14 062,50	
		2051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	
		21318	Autres bâtiments publics	1 073 750,00	9 000,00	1 082 750,00	270 687,50	
		2151	Réseaux de voirie	400 000,00	0,00	400 000,00	100 000,00	
		2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	
		21534	Réseaux d'électrification	20 000,00	0,00	20 000,00	5 000,00	
		2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
114	INFRASTRUCTURES SPORTIVES			20 000,00	0,00	20 000,00	5 000,00	5 000,00
		21318	Autres bâtiments publics	10 000,00	0,00	10 000,00	2 500,00	
		2181	Install.générales,agencement & aménagements divers	10 000,00	0,00	10 000,00	2 500,00	
115	AMENAGEMENT FLOTTIS			20 000,00	0,00	20 000,00	5 000,00	5 335,26
		2117	Bois et forêts	0,00	0,00	0,00	0,00	
		2118	Autres terrains	10 000,00	0,00	10 000,00	2 500,00	
		2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	
		2151	Réseaux de voirie	10 000,00	0,00	10 000,00	2 500,00	
		2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
			Total Général	2 348 150,00	9 341,02	2 348 150,00	522 835,26	522 835,26

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Autorise** les dépenses d'investissement de la commune dans la limite par chapitres budgétaires précisée dans le corps du rapport.

- **Approuve** l'ouverture anticipée des crédits en investissement au titre du budget 2023, selon la ventilation présentée ci-dessus.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le

**Fait et délibéré, les Jour, Mois et an que
dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire de Foulayronnes,**

Bruno DUBOS.

